



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°33-2024-073

PUBLIÉ LE 22 MARS 2024

# Sommaire

## **PREFECTURE DE LA GIRONDE / DCL - Pôle Juridique et Contentieux**

33-2024-03-21-00009 - Arrêté du 21 mars 2024 portant délégation de signature à M. Samuel BARREAULT, directeur régional des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde, et à Mme Sophie LLAURY, directrice du pôle pilotage et ressources, des actes relevant du pouvoir adjudicateur (2 pages)

Page 3

# PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2024-03-21-00009

Arrêté du 21 mars 2024 portant délégation de signature à M. Samuel BARREAULT, directeur régional des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde,  
et à Mme Sophie LLAURY, directrice du pôle pilotage et ressources, des actes relevant du pouvoir adjudicateur



# PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction de la citoyenneté et de la légalité

Arrêté du **21 MARS 2024**

portant délégation de signature à **M. Samuel BARREAU**,  
directeur régional des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde,  
et à **Mme Sophie LLAURY**,  
directrice du pôle pilotage et ressources,  
des actes relevant du pouvoir adjudicateur

**Le Préfet de la Gironde,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié, relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- VU** le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État,
- VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié, relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié, relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié, portant charte de déconcentration ;
- VU** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives et notamment son article 18,
- VU** le décret du 25 janvier 2022 nommant **M. Samuel BARREAU**, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde ;

**VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

**VU** l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde,

**VU** l'arrêté du 12 février 2024 nommant Mme Sophie LLAURY, administratrice de l'État, dans l'emploi de responsable du pôle pilotage et ressources à la direction régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde, en remplacement de M. Jean-Claude FAURE ;

**SUR PROPOSITION** de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde,

### **ARRÊTE**

**Article premier** : Délégation est donnée à M. Samuel BARREAULT, administrateur de l'État en qualité de directeur régional des finances publiques de la région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 2** : Délégation est donnée à Mme Sophie LLAURY, administratrice de l'État, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes d'ordonnancement secondaire relevant du pouvoir adjudicateur.

**Article 3** : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde, M. le directeur régional des finances publiques de la région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde, et Mme la directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Bordeaux, le **21 MARS 2024**

Le préfet,

Étienne GUYOT

